



MÉMOIRE ET RETOUR D'EXPÉRIENCES

Crue de novembre 2010 bassin versant de l'Argens - @ C.MOIRENC

2010-2020 : RETOUR SUR 10 ANS D' ACTIONS SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS

Christine Grillot, chef de projets PAPI, syndicat mixte de l'Argens (SMA)

Les pluies d'une intensité exceptionnelle survenues les 15 et 16 juin 2010 dans le département du Var ont eu des conséquences humaines dramatiques et ont entraîné des dommages conséquents. Cet événement fut le cadre fondateur d'une gestion globale à l'échelle du bassin versant de l'Argens et de la mise en œuvre d'outils de résilience afin de protéger les personnes et les biens.

UN ÉVÉNEMENT BREF MAIS INTENSE

Dans la nuit du 14 au 15 et la journée du 16 juin 2010, des précipitations d'une forte intensité ont touché la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus particulièrement le département du Var.

Les quantités recueillies au cours de cet épisode sont exceptionnelles en durée et en volume. Entre le 15 juin à 10h et le 16 juin vers 5h, plus de 300 mm d'eau en moyenne tombent sur un territoire de 40 à 50 km² autour de Draguignan.

C'est sur cette zone réduite de l'intérieur varois que les précipitations ont été les plus

intenses : aux Arcs, 382,5 mm tombent en 24 heures d'après Météo-France et à Lorgues (station CIRAME), 460 mm en seulement une douzaine d'heures.

Malgré les écarts d'appréciation concernant la caractérisation des précipitations par les experts, le rapport d'information Collombat élaboré en 2012 conclut au caractère exceptionnel des précipitations, les valeurs journalières centennales (185 mm), voire millénales (240 mm) étant atteintes ou dépassées dans toute une partie du Var. Il est cependant mentionné que de tels événements s'étaient déjà produits sur certaines parties du territoire, se reproduiront et qu'ils auraient pu être plus dommageables.

La catastrophe résulte de la rapidité de la réaction des cours d'eau de l'Argens moyen jusqu'à la mer provoquant des crues éclair caractéristiques et des phénomènes de ruissellement intense généralisés, notamment à Figanières et à Draguignan. Un effet de vague est noté, probablement aggravé par la mise en charge de réseaux karstiques et l'amorçage de siphons,

comme sur le bassin versant de la Nartuby. Une côte record de l'Argens sera établie au pont de la RD7 à Roquebrune-sur-Argens à 7,70 m.

Le bilan officiel de l'événement de juin 2010 est lourd : vingt-trois victimes et deux disparus, soit le quatrième événement le plus meurtrier en France. Plus de la moitié des décès sont recensés à Draguignan et Trans-en-Provence en raison des crues torrentielles de la Nartuby, les autres au sein de la basse vallée de l'Argens. Un millier de familles ont quitté leur logement, 35 700 sinistrés ont été dénombrés, 2 000 entreprises ont été touchées et les exploitations agricoles et l'hôtellerie de plein air ont été fortement impactées. Les dégâts sont estimés alors à 1,2 milliard d'euros.

Les leçons tirées de cet événement, et de celui de novembre 2011, qui affecte le bassin versant de l'Argens l'année suivante sont multiples :

- ▶ Améliorer la gestion de crise, notamment les systèmes de prévision et d'alerte, et de l'après-crise ;
- ▶ Mettre en place un gestionnaire

de bassin versant ;

- ▶ Clarifier la répartition des compétences ;
- ▶ Adopter des contraintes d'urbanisme réalistes et claires ;
- ▶ Associer et impliquer la population.

Une organisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du risque inondation au niveau national et local se met alors en place.

UNE ORGANISATION À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

Au lendemain de cette catastrophe, une première démarche de travaux d'urgence est amorcée. Elle vise à réaliser les premiers travaux de nettoyage des cours d'eau, de retrait des carcasses de véhicules et de dépollution des rivières. En 2011, le plan Nartuby mis en œuvre par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby (SIAN) est adopté pour engager une démarche à plus long terme.

Dans le même temps, l'État intègre le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme à travers l'élaboration de quatorze Plans de prévention des risques inondations (PPRI). Il étend également les tronçons surveillés au bassin versant de l'Argens dès le mois d'août 2010.

En 2013, le conseil départemental du Var s'engage dans une démarche de bassin versant à élaborer un Programme d'action de prévention des inondations (PAPI d'intention).

Les actions majeures de ce programme sont les suivantes :

- ▶ La mise en place d'une structure de gestion à l'échelle du bassin versant de l'Argens ;
- ▶ L'assistance à la mise en place de repères de crue pour améliorer la conscience du risque ;
- ▶ La définition d'une stratégie globale de réduction de l'aléa ;
- ▶ La définition d'un système de surveillance des débits complémentaires ;
- ▶ L'élaboration d'une doctrine en matière d'entretien et de restauration de la ripisylve ;
- ▶ L'étude de définition d'un programme de maîtrise des inondations les plus fréquentes sur la basse vallée ;
- ▶ La réalisation d'aménagements hydrauliques sur la Nartuby.

En 2011 et 2014, le territoire du Var sera encore impacté par deux crues importantes. Une démarche de bassin devient de plus en plus pertinente et nécessaire.

Jusqu'en 2014, la gouvernance était fortement morcelée avec trois syndicats de rivière présents sur le territoire : le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Nartuby (SIAN), le Syndicat intercommunal d'aménagement du cours inférieur de l'Argens (SIACA) et le Syndicat du Cauron. La création d'une nouvelle structure de gouvernance s'opère en octobre 2014 avec la création du Syndicat

mixte de l'Argens (SMA) fédérant soixante-quatorze communes.

La création du SMA permet l'élaboration d'un programme fédérateur ambitieux : le PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Esterel dont la convention cadre sera signée en décembre 2016.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DES ACTIONS

Le PAPI Complet, couvrant la période 2016-2022, représente un portefeuille de soixante-quatre actions pour un montant de 96 millions d'euros. Il cible quatre orientations stratégiques :

- ▶ Pérenniser la gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire du PAPI ;
- ▶ Inscrire l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement du territoire ;
- ▶ Lutter contre les inondations par une restauration morphologique qui respecte les fonctionnalités du milieu naturel ;
- ▶ Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.

En même temps que le portage du PAPI complet dans le cadre duquel il assure la maîtrise d'ouvrage de quarante-huit actions, le SMA réalise les premiers travaux programmés dans le PAPI d'intention.

Travaux PAPI d'intention

Les premiers travaux sur la Nartuby sont effectués en 2017 au pont d'Aups à Draguignan. Ils consistent à augmenter la



Crue de novembre 2019 bassin versant de l'Argens - @ C.MOIRENC



capacité d'écoulement du pont en restaurant ponctuellement les berges de la Nartuby.

Le SMA réalise en 2019 une autre opération du PAPI d'intention sur le secteur de La Clappe pour protéger la voirie et les habitations en aval, tout en restaurant le lit majeur de la Nartuby.

PAPI complet

Dans le même temps, les premières actions sont menées dans le cadre du PAPI complet.

Elles concernent la diffusion de l'alerte et l'aide à la gestion de crise et spécifiquement :

- ▶ La mise en place d'un service de veille pluviométrique et de diffusion d'alerte mutualisée dont 71 sur 74 communes bénéficient au 31 décembre 2019 ;
- ▶ La réalisation de deux exercices de crise comprenant un retour d'expérience en 2018 et 2019 afin de tester, optimiser et harmoniser les outils ainsi que les moyens humains et matériels entre les différents acteurs de gestion de crise, action essentielle pour partager une conscience du risque et une résilience face aux aléas.

La caractérisation des zones d'expansions de crues complémentaires, leur gestion et leur restauration morphologique à l'échelle du bassin versant constitue une des actions phare du PAPI combinant le ralentissement dynamique et la préservation du territoire.

Les travaux démarrent également.

En basse vallée de l'Argens, un premier aménagement du Grau de la Galiote à Fréjus est réalisé en 2018 pour améliorer les conditions d'écoulement du fleuve vers la mer. En octobre 2020, la suppression du seuil du moulin des Iscles à Roquebrune-sur-Argens permet de diminuer localement les inondations et de restaurer le cours d'eau.

Au cours des prochaines années, trois secteurs seront particulièrement concernés par des travaux de réduction du risque d'inondation .

Tout d'abord en Dracénie, des aménagements hydrauliques dans la traversée de Draguignan et Trans-en-Provence sont prévus

afin d'augmenter la capacité du lit de la Nartuby à évacuer les crues.

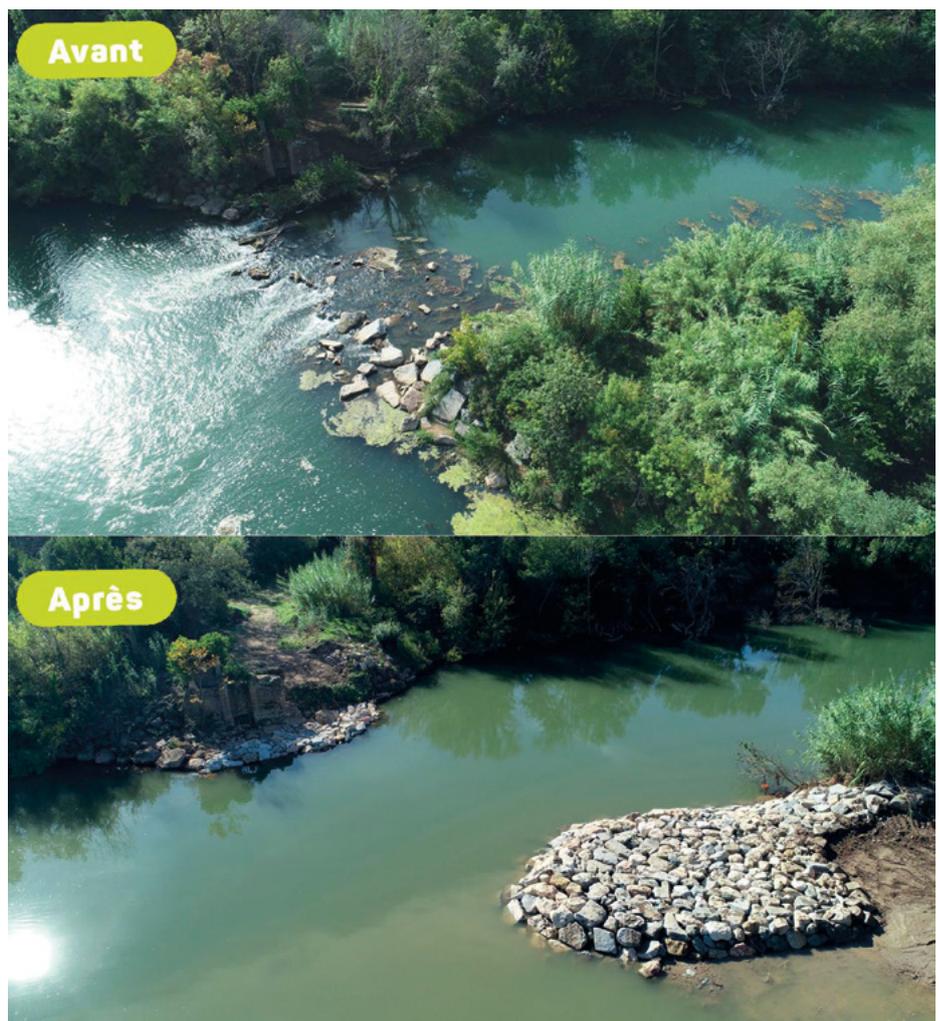
Dans la basse vallée de l'Argens, un projet d'aménagement hydraulique de la basse vallée est en cours d'examen. Également en basse vallée, le projet sur la zone d'activité de la Palud, accueillant environ 2 000 emplois, prévoit de créer un système d'endiguement autour de la zone afin de la protéger des crues de l'Argens et de plusieurs petits cours d'eau.

En Provence verte, des travaux sont prévus dans toute la traversée de Brignoles dont le centre-ville est impacté par les crues. Tout en permettant une réduction notable du risque pour les habitants, le projet vise la restauration des fonctionnalités des cours d'eau et une intégration paysagère permettant une réappropriation du site par les habitants.

L'événement météorologique des 23 et 24 novembre 2019 qui concerne tout le bassin versant de l'Argens ainsi que celui du 30 novembre au 1er décembre qui impactera surtout l'est du territoire et la basse vallée de l'Argens confirment le bien fondé du PAPI complet en cours d'exécution.

Cet article reprend des éléments et informations contenus dans le rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur les inondations qui se sont produites dans le Var, et plus largement dans le sud-est de la France par M. Pierre-Yves Collombat, sénateur (sept. 2012).

Rapport d'information de M. Pierre-Yves Collombat, fait au nom de la Mission commune d'information Inondations dans le Var. [en ligne]. Sénat. 2012 : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2011/r11-775-notice.html>



Travaux de suppression du seuil du moulin des Iscles à Roquebrune-sur-Argens – 2020 @SMA